



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires
Service environnement

BILAN DE DESTRUCTION DU RENARD
pour la période du 1^{er} au 30 mars 2024 et du 1^{er} avril au 14 septembre 2024

*Imprimé à compléter et à adresser par courriel à : ddt-se-fcmn@yvelines.gouv.fr
(ou à défaut par courrier : DDT – SE/FCMN – 35, rue de Noailles - BP1115 - 78011 VERSAILLES Cedex)*

Je soussigné (nom, prénom) :

autorisation n°: **2024-78-**

agissant en qualité de (cocher) :

propriétaire,

possesseur,

fermier

délégué du propriétaire, du possesseur ou du fermier

Espèce provoquant les dommages	Commune(s)	Nombre d'animaux prélevés
RENARD		

L'autorisation individuelle de destruction à tir accordée a-t-elle constitué une réponse satisfaisante à l'objet de la demande (cf. prévenir des dégâts sur culture ou autre) ?

OUI / PARTIELLEMENT / NON *

*** Barrer les mentions inutiles et indiquer vos éventuelles observations** (estimation de l'évolution des effectifs de population, difficultés particulières rencontrées, facteurs de réduction de l'efficacité des mesures, observations inhabituelles d'animaux, etc. Si aucun animal n'a été prélevé durant la période autorisée, préciser si la cause est l'absence d'animaux sur les parcelles à protéger ou la non réalisation de l'acte de destruction) :

Données sanitaires :

Nombre de renards prélevés atteints de gale sarcoptique :

Fait à

, le

2024

(signature)